

Réseau provincial des services à l'enfance en milieu familial



Mythes et réalités

Responsables de garde (pourvoyeuses – pourvoyeurs)

Mythes	Réalité
Les agences sont à but lucratif. Je dois payer une partie pour l'agence.	Certaines agences sont à but lucratif mais la plupart ne le sont pas. Leur but n'est pas de faire des profits. Il est vrai que l'agence retient un montant d'argent pour les services offerts mais souvent, des subventions provinciales permettent d'augmenter le revenu journalier des pourvoyeuses. En fin de compte, il se peut que leur revenu soit plus élevé, en plus de bénéficier des autres avantages de l'agence.
Je ne pourrai pas choisir mes clients ou mes heures d'ouverture.	Les pourvoyeuses (pourvoyeurs) sont autonomes et choisissent leurs heures d'ouverture, les clients, les âges et le nombre de clients, etc. Elles ont le choix de prendre des clients privés en plus des clients avec l'agence. Les clients privés sont entièrement gérés par la pourvoyeuse (pourvoyeur). Il faut noter que, peu importe si les clients sont privés ou avec l'agence, les pourvoyeuses (pourvoyeurs) doivent toujours respecter les ratios prescrits par la loi.
Je ne serai pas autonome.	En étant travailleur ou travailleuse autonome, une pourvoyeuse (pourvoyeur) est son propre patron. L'entente signée avec l'agence permet d'être associé à une agence agréée, ce qui aide à créer des liens de confiance avec les clients et, en plus, permet de faire partie d'un réseau.
L'agence vient me surveiller, faire <i>la</i> police chez moi.	L'agence est là pour aider les pourvoyeuses (pourvoyeurs) à offrir à un service de qualité et les accompagne dans le processus. Un lien de confiance s'établit avec les conseillères ou conseillers et le travail se fait en collaboration.
Il y a trop de paperasse avec une agence.	L'agence fournit les documents et les ressources nécessaires qui sont là pour protéger les pourvoyeuses et les aider à être conformes. De plus, l'agence s'occupe de gérer les paiements des parents, de produire des reçus annuels aux familles et un T4A pour les pourvoyeuses (pourvoyeurs) utiles pour leurs rapports d'impôt à la fin de l'année.



- Soutien pour le démarrage et de l'aide pour le choix des espaces appropriés pour accueillir les enfants, tout en respectant la vie privée des pourvoyeuses;
- Recherche active de clients potentiels par une liste d'attente;
- · Accompagnement pour les rencontres avec des clients potentiels;
- Soutien pédagogique, apport de ressources au besoin;
- Médiation et intervention en cas de crise;
- · Visites de soutien régulières;
- Certaines formations gratuites (par exemple, les cours de premiers soins).

Avantages de travailler avec une agence agréée :

- 6 enfants (au lieu de 5):
- *Subvention provinciale possible (20\$ de plus par jour qui s'ajoute au revenu de base);
- Prêt d'équipement (meubles, jouets, protection individuelle ou autre, varie selon l'agence);
- Accès à la clientèle subventionnée;
- Garantie de revenu pour services rendus, car l'agence gère les paiements des parents;
- Confiance accrue des familles en ce qui concerne la crédibilité et la qualité des services.

Image et professionnalisme:

- Formations et accompagnement de qualité;
- Réseautage : accès à un réseau de soutien francophone et à des activités sociales;
- Accès à des partenaires du réseau : services pour enfants à besoins particuliers, liens avec les collègues et supervision de stages, AFÉSEO, etc.

Toute personne qui se joint au programme de l'AFÉSEO :

- Devient membre de l'AFÉSEO sans frais (pour un an);
- Accès aux activités de l'AFÉSEO et réception de toutes les annonces pour les activités en cours et à venir;
- Option de suivre le programme **Passeport petite enfance de l'AFÉSEO**. Ce passeport atteste que la personne s'engage à offrir des services de qualité en français, programme qui est de plus en plus reconnu dans les communautés de langue française;
- Accompagnement par une facilitatrice de l'AFÉSEO;
- Accès à l'application « Connexion petit enfance » en ligne pour offrir vos services et permettre aux familles de vous trouver.

À venir :

- Modèle à deux responsables de garde (avec agences)
- * Certaines conditions sont en voie de modification, suite au Plan fédéral pour les services de garde

Pour renseignements: karina.gagnon@afeseo.ca ou myrlande.estigene@afeseo.ca